

GUIDE PRATIQUE

je veux

lancer ma SAD

Comprendre le
projet avant
d'engager du
temps et de
l'argent

Ce guide va vous aider à...

Comprendre ce qu'est une SAD, choisir votre modèle, identifier l'autorisation nécessaire, mesurer les exigences du cahier des charges, prévoir votre budget et préparer un projet crédible pour le département.

Créer une SAD, ce n'est pas seulement créer une société.

Accomply Pro vous accompagne pour structurer le projet, préparer les démarches et transformer l'idée en organisation viable.

www.accomplypro.fr

Édition septembre 2026 | Informations générales à vérifier auprès de votre département
www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

1. Une SAD, c'est quoi exactement ?

Une SAD — service autonomie à domicile — accompagne à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes ayant besoin d'aide pour préserver leur autonomie. Elle intervient dans un cadre social et médico-social réglementé.

Deux formes principales

La SAD "aide" assure des prestations d'aide et d'accompagnement : entretien lié au maintien à domicile, repas, mobilité, actes essentiels, lien social et soutien aux aidants, selon le plan d'intervention.

La SAD "mixte" réunit aide et soins, directement ou dans le cadre prévu par la réforme, afin de proposer une réponse coordonnée.

À ne pas confondre

Une micro-entreprise de ménage SAP, un organisme déclaré NOVA et une SAD autorisée ne répondent pas aux mêmes règles. La SAD intervient auprès de publics fragiles et doit satisfaire au Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'au cahier des charges national.

Une SAD peut-elle être créée seule ?

Une personne peut porter juridiquement un projet, mais le service ne peut pas fonctionner durablement comme une simple activité individuelle. Continuité, encadrement, coordination, remplacement, qualité, astreinte adaptée, gestion des risques et ressources humaines imposent une véritable organisation.

La bonne question

Ne demandez pas seulement : "Puis-je ouvrir seule ?" Demandez : "Quelle organisation dois-je démontrer pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements ?"

2. Prestataire, mandataire ou simple SAP ?

Mode prestataire

La structure emploie les intervenants, organise les plannings, facture les prestations et assume la responsabilité d'employeur et de service. Pour l'aide aux publics fragiles relevant du champ autorisé, ce modèle nécessite l'autorisation départementale.

Mode mandataire

Le particulier reste l'employeur de l'intervenant. Le mandataire l'accompagne dans le recrutement et la gestion administrative. Ce modèle ne supprime pas les obligations liées au public accompagné et doit être présenté sans ambiguïté au client.

Prestations SAP ordinaires

Une entreprise peut commencer par des activités déclarées SAP auprès d'un public autonome — par exemple entretien du logement, préparation de repas ou aide administrative — sans être pour autant autorisée à intervenir comme SAD auprès de bénéficiaires APA ou PCH dépendants.

Votre communication doit correspondre à votre autorisation

Ne vous présentez pas comme une SAD autorisée et ne promettez pas la prise en charge APA/PCH tant que le cadre départemental et vos habilitations ne le permettent pas.

Le choix change tout

Qui emploie les intervenants et supporte les risques sociaux ?

Qui organise les remplacements et garantit la continuité ?

Qui facture et encaisse les prestations ?

Quel public pouvez-vous réellement accompagner ?

Quelles aides publiques pourront financer les interventions ?

www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

3. L'autorisation du conseil départemental

L'autorisation est délivrée par le président du conseil départemental pour les activités d'aide et d'accompagnement relevant du régime des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle est liée à un territoire, à des activités et à un projet précis.

Peut-on déposer un dossier quand on veut ?

Pas nécessairement. Pour une création nouvelle, l'accès peut dépendre de la programmation du département et d'un appel à projets ou d'une procédure définie localement. Avant d'engager des frais, contactez le département et demandez la procédure, le calendrier, les besoins territoriaux et le cahier des charges attendu.

Ce que le département examine

- La pertinence du projet au regard des besoins du territoire.
- La capacité financière et la solidité du modèle économique.
- L'organisation de la continuité, des remplacements et de l'encadrement.
- La qualification, le recrutement et la formation des équipes.
- Les procédures de qualité, de prévention et de traitement des événements indésirables.
- Le respect des droits, du libre choix et du projet personnalisé de la personne.

Créer la société ne donne aucune autorisation

Un Kbis, un code APE ou une déclaration NOVA ne remplacent pas l'autorisation médico-sociale. Il faut sécuriser la voie réglementaire avant de louer un local, recruter ou annoncer une ouverture.

Premier réflexe

Écrivez au service autonomie de votre conseil départemental pour présenter brièvement le projet et demander les conditions actuelles d'autorisation. Les pratiques, priorités et calendriers varient selon les territoires.

www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

4. Ce que demande le cahier des charges

Le cahier des charges national des services autonomie à domicile fixe un niveau d'organisation qui va bien au-delà de la réalisation des interventions.

Accueil et accompagnement

Évaluation globale des besoins et attentes de la personne.

Proposition individualisée, contrat ou document de prise en charge et projet personnalisé.

Information claire sur les tarifs, droits, recours, données et personnes à contacter.

Coordination avec les proches, aidants et autres professionnels lorsque nécessaire.

Qualité et sécurité

Prévention de la maltraitance, promotion de la bientraitance et signalement.

Gestion des réclamations, incidents, urgences et événements indésirables.

Continuité des interventions et organisation des remplacements.

Protection des données, confidentialité, gestion des clés et traçabilité.

Équipe et pilotage

Responsable identifié, encadrement adapté et fiches de poste.

Recrutement, vérification des compétences, intégration et formation continue.

Réunions, transmissions, analyse des pratiques et prévention des risques professionnels.

Suivi d'indicateurs et amélioration continue de la qualité.

Le dossier doit prouver, pas seulement promettre

Le département attend une organisation concrète : procédures, responsabilités, outils, moyens humains, calendrier, budget et preuves de faisabilité.

5. Peut-on commencer sans local ?

Le cadre national n'impose pas automatiquement un local commercial avec vitrine. En revanche, la SAD doit disposer d'une organisation accessible, confidentielle et adaptée : accueil et information, ligne téléphonique, conservation sécurisée des dossiers, réunions, coordination et disponibilité pour le public.

Le domicile personnel n'est pas toujours la bonne solution

Vérifiez le bail ou règlement, l'assurance, l'urbanisme, la confidentialité, l'accessibilité et les attentes du département. Une domiciliation administrative ne suffit pas forcément à démontrer le fonctionnement réel du service.

Les moyens matériels à prévoir

Téléphone professionnel et solution de permanence adaptée.
Ordinateurs sécurisés, sauvegardes et protection des accès.
Logiciel de planning, télégestion, facturation et suivi des bénéficiaires.
Stockage confidentiel des dossiers et gestion sécurisée des clés.
Équipements de protection, documents terrain et moyens de déplacement.
Espace de réunion ou solution adaptée pour encadrer l'équipe.

L'accessibilité ne se limite pas à une adresse

Le bénéficiaire et ses proches doivent pouvoir joindre le service, comprendre son fonctionnement, signaler une difficulté et obtenir une réponse. Le département évaluera la cohérence entre votre territoire, vos horaires, vos moyens et vos engagements.

La décision doit rester économique

Au démarrage, une solution légère peut être pertinente si elle respecte la confidentialité et le cahier des charges. Un local trop coûteux fragilise la trésorerie ; une installation insuffisante fragilise l'autorisation et la qualité.

6. Quel budget prévoir ?

Le besoin principal n'est pas seulement le matériel : c'est la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les charges avant l'encaissement des prestations et avant d'atteindre un volume d'heures suffisant.

Frais de lancement

Création juridique, conseil, comptabilité et assurances.

Préparation du dossier d'autorisation et des procédures qualité.

Logiciels métier, téléphonie, informatique et cybersécurité.

Communication, recrutement, visites, déplacements et équipements.

Local ou solution de travail, dépôt de garantie et aménagement éventuel.

Charges mensuelles

Salaires, cotisations, congés, absences, temps de trajet et réunions.

Encadrement, coordination, administratif et astreinte adaptée.

Loyer, logiciels, assurances, télécommunications et comptabilité.

Recrutement permanent, formation et prévention des risques.

Le décalage de trésorerie

Les salariés doivent être payés à date fixe, même si les factures bénéficiaires ou financeurs sont encaissées plus tard. Un budget sans besoin en fonds de roulement est rarement crédible.

Le seuil de rentabilité dépend des heures facturées

Votre tarif horaire doit couvrir le coût direct de l'intervenant, les temps non facturables, l'encadrement et tous les frais fixes. Un grand nombre de clients ne garantit pas la rentabilité si les tournées sont dispersées ou les interventions trop courtes.

7. L'équipe minimale et l'organisation

Le cahier des charges ne se résume pas à un nombre fixe de salariés. Les moyens doivent être proportionnés au nombre de bénéficiaires, à leur niveau de besoin, aux amplitudes d'intervention et au territoire.

Fonctions à organiser

Direction et responsabilité du service.
Accueil, évaluation et contractualisation avec les bénéficiaires.
Coordination, planning, contrôle des interventions et remplacements.
Recrutement, intégration, formation et suivi des intervenants.
Facturation, paie, télégestion et relations avec les financeurs.
Qualité, réclamations, incidents, données et amélioration continue.

Une seule personne peut porter plusieurs fonctions au départ

Mais elle doit démontrer du temps, des compétences, des relais et une solution de continuité. Le service ne peut pas dépendre d'une seule personne sans remplacement possible.

Le recrutement est un risque majeur

Une SAD peut trouver des bénéficiaires et rester incapable de démarrer faute d'intervenants disponibles. Le prévisionnel doit intégrer le coût de recrutement, l'intégration, les absences, le turn-over, les trajets et les temps de coordination.

Commencez par un territoire resserré

Des tournées denses réduisent les kilomètres, améliorent les conditions de travail, facilitent les remplacements et sécurisent la marge. Une zone trop large au lancement peut épuiser l'équipe et la trésorerie.

8. Les étapes d'un projet crédible

Définir précisément le public, les prestations et le territoire visés.
Interroger le conseil départemental sur les besoins et la voie d'autorisation.
Choisir le modèle : prestataire, mandataire, SAD aide ou projet mixte.
Réaliser une étude locale des besoins, concurrents, partenaires et ressources humaines.
Construire le prévisionnel avec plusieurs scénarios d'heures facturées.
Déterminer les moyens humains, matériels, numériques et immobiliers.
Rédiger le projet de service et les procédures du cahier des charges.
Préparer le recrutement, les partenariats et les solutions de continuité.
Déposer ou présenter le projet selon la procédure départementale.
Ne lancer les engagements importants qu'après sécurisation réglementaire et financière.

Un calendrier réaliste

Prévoyez plusieurs mois de préparation et une montée en charge progressive. Le délai dépend surtout du département, de la procédure d'autorisation, du financement et du recrutement.

Faut-il déjà créer la société ?

Pas toujours dès la première idée. Il peut être préférable de vérifier la faisabilité réglementaire et territoriale avant de supporter des frais fixes. La forme juridique doit ensuite correspondre au financement, à la gouvernance, aux risques et au projet d'embauche.

9. Checklist avant d'investir

- ☐ J'ai défini exactement le public que je veux accompagner.
- ☐ Je sais si mon projet relève d'une SAD autorisée.
- ☐ J'ai contacté le conseil départemental et obtenu sa procédure.
- ☐ Je connais le territoire autorisable et les besoins identifiés.
- ☐ J'ai choisi entre prestataire, mandataire, aide ou modèle mixte.
- ☐ J'ai étudié le cahier des charges national et les attentes locales.
- ☐ Mon prévisionnel inclut salaires, trajets, encadrement et trésorerie.
- ☐ J'ai prévu plusieurs mois de montée en charge.
- ☐ Mon organisation garantit continuité et remplacements.
- ☐ J'ai identifié les compétences et recrutements indispensables.
- ☐ Mes procédures qualité et mes documents sont planifiés.
- ☐ Je n'ai pas engagé de dépense lourde avant de sécuriser le projet.

Si plusieurs cases restent vides...

Votre projet n'est pas forcément impossible, mais il n'est pas encore prêt à être financé ou présenté. Commencez par une étude de faisabilité et une feuille de route.

La fausse économie à éviter

Créer rapidement une société coûte peu. Corriger ensuite un mauvais modèle, un budget sous-évalué ou un dossier incohérent peut coûter beaucoup plus cher.

10. Accomply Pro sécurise votre projet SAD

Créer une SAD oblige à faire dialoguer réglementation, organisation, ressources humaines, qualité, territoire et rentabilité. Accomply Pro vous aide à construire cette cohérence.

L'accompagnement peut comprendre

Analyse de faisabilité, échanges avec le département, lecture du cahier des charges, choix du modèle, budget prévisionnel, structuration de l'offre, projet de service, procédures, documents et préparation de la demande d'autorisation.

Vous ne repartez pas avec une simple liste

Une vision claire de ce qui est possible sur votre territoire.
Un plan d'action ordonné et adapté à vos moyens.
Un budget réaliste et des scénarios de montée en charge.
Une organisation conforme aux attentes du secteur.
Des outils concrets pour présenter et piloter le projet.

PRET À VOUS LANCER ?

Et découvrez nos accompagnements !

Rdv sur

www.accomplypro.fr

Accomply Pro — Formation et accompagnement des professionnels de l'aide à domicile
www.accomplypro.fr • mpatria@accomply